

1. Code d'identification unique du type de produit: **Bande d'arase PE.**
2. Type, lot, numéro de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction comme l'exige l'article 11 (4) du RPC : **Bande d'arase polyéthylène.**
3. Usage ou les usages du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : **Barrières d'étanchéité plastiques et élastomères contre les remontées capillaires dans les murs.**
4. Nom, raison sociale ou marque commerciale enregistrée et adresse de contact du fabricant tel que requis en vertu de l'article 11 (5): **ONDULINE FRANCE –Rue du Bac- BP15 – 76480 YAINVILLE – FRANCE – Tel +33 2 35 05 90 90 – Fax +33 2 35 05 91 11– email : info@onduline.fr.**
5. Le cas échéant, le nom et l'adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 (2) : **Non applicable.**
6. Système ou systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction énoncées à l'annexe V : **Système 3.**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : **Non applicable.**
8. Performance déclarée:

Caractéristiques essentielles	Performances	Norme technique harmonisée
Réaction au feu	F	EN 14909
Résistance à l'impact	30mm	
Souplesse à basse température	-40°C	
Imperméabilité à l'eau	Étanche	
Test de durabilité à l'exposition chimique	Passe	
Test de durabilité à la chaleur	Passe	

10. La performance du produit identifié aux points 1 et 2 est en conformité avec les performances déclarées au point 8.

Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par et au nom du fabricant par :

**DUBUC PASCAL Directeur exécutif**

**Yainville le 01 juillet 2013**

